



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **21 mars 2025 à 18h00** - Date de convocation : **17 mars 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Marc WECKSTEIN**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

**Membres présents à la séance** : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LOCHON, MAGNAUDEIX, VAUZOU, WECKSTEIN formant la majorité des membres en exercice

**Membres absents excusés ayant donné pouvoirs** : Mmes, MM. LE LAN-LE LUYER (pouvoir à M. MAINGUY), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS),

**VOTE DE L'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS – DL 20/2025**

Evelyne DESCHAMPS présente les propositions d'attribution pour les demandes de subventions pour l'année 2025.

- Centre de Formation des Apprentis Interconsulaire de l'Eure : 200 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité ;
- Union Nationale des Combattants : 100 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité ;
- Écoute Solidarité Partage : 100 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité ;
- Association pour l'Éducation Et la Réadaptation (APEER) : 100 €. L'attribution de cette subvention est votée à l'unanimité.

Pascal MAINGUY rappelle que des associations pourront en cours d'année présenter des demandes de subventions qui seraient imputées sur l'article 65741 « subventions de droit privé » en dépenses de fonctionnement du budget 2025.

**Vote : unanimité**

Le Maire, Pascal MAINGUY

